

Time is on our side



Programme de rachat d'actions

Descriptif de l'opération soumise à l'approbation de l'AGM du 28 octobre 2026

1er octobre 2026

Conformément aux dispositions du règlement délégué n° 2016/1052 complétant le règlement européen n° 596/2014 par des normes techniques de réglementation concernant notamment les conditions applicables aux programmes de rachat d'actions ainsi que des article 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 octobre 2026. L'avis préalable a été publié au BALO du 4 septembre 2026.

Titres concernés

Actions TFF GROUP (code ISIN FR0013295789) – Euronext Paris – Compartiment B

Nombre de titres et part du capital détenu par TFF Group et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 septembre 2026

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 13 548 représentant 0,062 % du capital de la société

Nombre de titres détenus par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 13 548

Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 28 octobre 2026
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 2 168 000 actions.

A titre indicatif, au 30 septembre 2026, compte tenu des 13 548 actions propres déjà détenues, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 2 154 452.

- **Prix maximum d'achat** : 45 euros
- **Montant maximum des rachats** : 97,560 millions d'euros

Objectifs

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise (ou plan assimilé), du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
- Assurer la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa vingtième résolution à caractère extraordinaire.

Durée du programme

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 octobre 2026, soit jusqu'au 27 avril 2028.

TFF GROUP EN 2026

CA
312,7 M€



1 255
collaborateurs



EBITDA
48,2M€



80
pays distribués

www.tff-group.com

EURONEXT PARIS - Compartiment B - FR0013295789 - Bloomberg TFF.FP - Reuters TFF.PA

TFF - Thierry SIMONEL, DAF
Tél : 03 80 21 23 33

Relations Actionnaires : PHI éconéo
Vincent LIGER- BELAIR – Frédéric HUE
Tél : 01 47 61 89 65

Relations Média : Presse&Com Ecofi
Ségolène de SAINT MARTIN
Tél : 06 16 40 90 73



TFF
LISTED
EURONEXT